

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2016/04/05

LE GROUPE RENAULT RÉDUIT LES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE DE SES VÉHICULES DIESEL EURO 6B EN USAGE CLIENT

- **Le Groupe Renault a étudié et déploie un ensemble d'actions visant à réduire les émissions d'oxydes d'azote (NOx) de ses véhicules Diesel EURO 6b en usage client.**
- **Ces actions, qui réduisent significativement les émissions d'oxydes d'azote en usage client sans impact perceptible sur la performance ou la consommation, seront appliquées en usine sur les véhicules Diesel EURO 6b, à partir de juillet 2016.**
- **À compter d'octobre 2016, les clients déjà en possession d'un véhicule Diesel EURO 6b pourront également demander à bénéficier, sans frais, de ces évolutions via un simple passage dans le Réseau.**

Au service de ses clients, le Groupe Renault met en œuvre deux leviers d'évolution du pilotage des systèmes de dépollution de ses véhicules :

1/ Élargissement de la plage de fonctionnement des systèmes EGR, élément clé de la réduction des oxydes d'azote

Les études et vérifications faites depuis juillet 2015 permettent au Groupe Renault, de multiplier par deux la plage de température de fonctionnement à pleine efficacité de ses systèmes EGR, tout en maintenant inchangées la fiabilité et la sûreté de fonctionnement du moteur et du véhicule sur l'ensemble des conditions d'usage client.

2/ Performance renforcée du pilotage du NOx trap qui permet, en complément de l'EGR, le stockage et le traitement à intervalle régulier des oxydes d'azote.

La fréquence et l'efficacité des purges sont augmentées, avec un système plus « robuste », afin de mieux prendre en compte la diversité des conditions de conduite.

Ces actions combinées amèneront en moyenne, selon les applications et le type de roulage une division par deux des oxydes d'azote sur la zone d'extension de l'EGR.

Les nouveaux modèles Diesel EURO 6b intégreront de série ces évolutions.

Les véhicules EURO 6b Diesel déjà existants intégreront progressivement ces évolutions en fabrication à partir de juillet 2016.

À compter d'octobre 2016, les clients déjà en possession d'un véhicule Diesel EURO 6b pourront, quant à eux, demander à bénéficier, sans frais, de ces évolutions via un simple passage dans le Réseau. Un courrier informatif leur sera adressé dans les prochaines semaines. Une information sera également disponible en ligne sur le site du Groupe : <https://group.renault.com/vehicules-groupe/moteurs/information-pratique>

Le Groupe Renault rappelle que tous ses véhicules sont homologués selon les normes en vigueur.

Les actions présentées constituent une première étape vers la future norme EURO 6d, qui fixera au niveau européen une valeur maximale des émissions de polluants en usage client, à travers la mise en œuvre d'un protocole « RDE » (Real Driving Emissions).

Par ailleurs, le Groupe Renault développe de nouvelles technologies pour préparer cette nouvelle étape EURO 6d qui devrait entrer en vigueur en septembre 2017 pour les Nouveaux Types.

Websites: www.media.renault.com - www.group.renault.com

Suivez nous sur Twitter : [@Groupe_Renault](https://twitter.com/Groupe_Renault)